

**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	09	74
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA
CONVOCATION :
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :
19/09/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 09
POUVOIRS : 03
VOTANTS : 12

Etaient présents :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

Absents représentés :

Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
représentée par Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale
déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal
délégué,

Absents Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur JérémY CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°74 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08  
Septembre 2025 (Annexe n°1)**

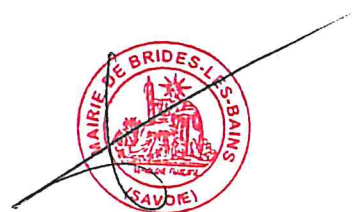
Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 septembre 2025.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 septembre 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce procès-verbal.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 09 | 75 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 17H,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
19/09/2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 09  
POUVOIRS : 03  
VOTANTS : 12

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,  
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

**Absents représentés :**

Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
représentée par Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale  
déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,  
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal  
délégué,

**Absents Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 75 – Présentation du Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Val Vanoise (Annexes n°2 et 3).

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

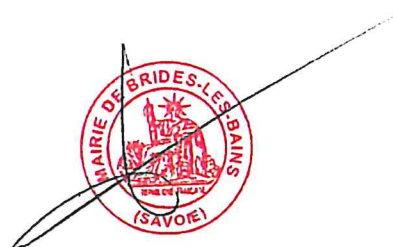
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Monsieur le Maire, présente le rapport d'activité accompagné du compte administratif pour l'année 2024 qui ont été transmis le 04 Septembre 2025.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2024 de la Communauté de Communes Val Vanoise

**Le Maire,
Bruno PIDEIL.**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	09	76
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA
CONVOCATION :
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :
19/09/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 09
POUVOIRS : 03
VOTANTS : 12

Etaient présents :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

Absents représentés :

Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
représentée par Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,

Absents Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°76 – Présentation de la stratégie touristique et de ses objectifs pluriannuels (Annexe 4).**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en Catégorie I et de l'obtention du Label Destination Excellence, il est nécessaire de présenter dans les dossiers la stratégie touristique validée par la collectivité.

L'obtention du classement Catégorie I et du Label Destination Excellence est une étape structurante. La réussite du tourisme pour notre station passe également par une stratégie claire et partagée, qui fédère nos acteurs et guide nos actions. Ces dernières années, un certain nombre d'axes stratégiques ont été amorcés, présentés et validés.

L'objectif de cette présentation est donc de proposer une version actualisée pour avis du Conseil Municipal, qui s'appuie sur les bases déjà posées et prépare la construction de la prochaine stratégie touristique pluriannuelle. Les stratégies touristiques étant généralement établies sur trois ans, le plan d'action est révisé et ajusté chaque année en fonction des priorités et des résultats.

L'avis du Conseil Municipal permettra d'avancer concrètement sur le dossier et d'affirmer collectivement notre ambition.

Ceci exposé,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**Avec six voix pour et six abstentions :** Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué, Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée, Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur la stratégie touristique et de ses objectifs pluriannuels.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 09 | 77 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
19/09/2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 09  
POUVOIRS : 03  
VOTANTS : 12

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,  
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

**Absents représentés :**

Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
représentée par Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,  
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,

**Absents Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°77 – Subvention équilibre à l'association « Les Amis du Cinéma » - Présentation du bilan 2024 (Annexes 5 et 6).

Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint, présente le bilan de l'année 2024 du cinéma Le Doron, exploité par l'association Les Amis du Cinéma.

La fréquentation du DORON est étroitement liée à la Fréquentation du Festival du Film Francophone d'Angoulême via Brides-les-Bains. En effet, celui-ci représente une part importante des entrées : 18% des entrées totales réalisées sur 2,6% des séances proposées sur l'année. En 2024, 18 432 entrées ont été vendues, ce résultat est le meilleur depuis que l'association Les Amis du Cinéma a repris la gestion d'exploitation du DORON en mai 2018.

Les Amis du Cinéma ont été contraint de rattraper la dotation de provision pour indemnité de fin de carrière non provisionnée par le précédent employeur. Il faut également prendre en compte les légères hausses des frais de fonctionnement généraux (mise en place de nouveaux outils informatiques et comptables).

Le résultat du compte d'exploitation du cinéma DORON pour l'année 2024 se solde par un déficit de **40 112 €**.

Il fait part du courrier en date du 13 août 2025 de l'association Les amis du Cinéma sollicitant, d'une part, une aide au fonctionnement à hauteur de **33 893 € TTC** conformément à l'article 23 de la convention d'occupation temporaire liant la Mairie et l'association, et, d'autre part, une subvention exceptionnelle de **6 574 € TTC** afin de combler le déficit pour l'exploitation du Cinéma Le Doron.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité :**

- **AUTORISE** le versement d'une aide au fonctionnement de **33 893 €**
- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de **6 574 €**
- **DIT** que les crédits sont suffisants au chapitre 65
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

**Le Maire,
Bruno PIDEIL**



**COMMUNE DE
BRIDES-LES-BAINS
(SAVOIE)**

N°	25	09	78
----	----	----	----

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 17H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA
CONVOCATION :
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :
19/09/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 09
POUVOIRS : 03
VOTANTS : 12

Etaient présents :

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint,
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3^{ème} adjoint,
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

Absents représentés :

Madame Peggy SHELLEY, 2^{ème} adjointe,
représentée par Bernard ABRIGNANI, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,

Absents Excusés :

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4^{ème} adjointe,
Monsieur Jérémy CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°78 – Demande de subvention réhabilitation de la maison de quartier.**

Monsieur le Maire informe le conseil du démarrage prochain de la réhabilitation de la Maison de Quartier.

Ce projet consiste à la réhabilitation de deux surfaces commerciales au rez de chaussé et à la création de 3 logements dans les normes actuelles.

Les travaux sont estimés à 1 000 000 HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention aux services de l'état au titre de DETR/DSIL, de la Région AURA et au conseil Départemental de la Savoie.

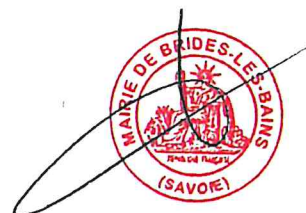
Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

|                                                                | RECETTES           |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|
| SUBVENTION ETAT DETR/DSIL 20%                                  | 200 000 €          |
| CONTRAT TERRITORIAL CONSEIL<br>DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE 20 % | 200 000 €          |
| REGION 20 %                                                    | 200 000 €          |
| AUTOFINANCEMENT 40 %                                           | 400 000 €          |
|                                                                |                    |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>1 000 000 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'état (DETR/DSIL) ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental (contrat territorial) ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Le Maire,  
Bruno PIDEIL**



**COMMUNE DE  
BRIDES-LES-BAINS  
(SAVOIE)**

|    |    |    |    |
|----|----|----|----|
| N° | 25 | 09 | 79 |
|----|----|----|----|

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 17H**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le onze septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE :  
19/09/2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 09  
POUVOIRS : 03  
VOTANTS : 12

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno PIDEIL, Maire,  
Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur Jean-Marc MURAZ, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur David FALLETTA, conseiller municipal délégué,  
Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,  
Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Madame Carole CHEDAL, conseillère municipale,  
Madame Noëlle CHEDAL-MATER, conseillère municipale,  
Monsieur Franck LE BRETON, conseiller municipal,

**Absents représentés :**

Madame Peggy SHELLEY, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
représentée par Bernard ABRIGNANI, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Monsieur Dominique LE SOURD, conseiller municipal délégué  
représenté par Madame Nathalie MARIE, conseillère municipale déléguée,  
Monsieur Fabien POLLIER, conseiller municipal,  
représenté par Monsieur Alexandre FOURRAT, conseiller municipal délégué,

**Absents Excusés :**

Madame Carole CHEDAL-ANGLAY, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Monsieur Jérémie CARMES, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

~~~~~

Nathalie MARIE a été élue secrétaire de séance

(Art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°79 – Acquisition de deux parcelles agricoles lieu-dit « la Millière » et « le Chêne » (Annexes 7 et 8).

Monsieur Jean-Marc MURAZ, Adjoint à l'Urbanisme indique à l'Assemblée délibérante que par courrier du 15 juillet 2025, Monsieur MATHEX Jules, propriétaire des parcelles cadastrées section C n°127 de contenance 448 m2 « le Chêne » et section C n°435 de contenance 306 m2 « la Millière », situées à proximité de la route de la Saulce, a proposé à la commune Brides-les-Bains de les acquérir moyennant un montant total de 200 euros.

Section	N°	Lieudit	Surface
C	435	LA MILLIERE	00 ha 03 a 06 ca
C	127	LE CHENE	00 ha 04 a 48 ca

Il précise que ces terrains se trouvent en zone agricole du PLU.
Les frais d'acte resteront à la charge de la commune.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition de ces 2 parcelles cadastrées section C n°127 de contenance 448 m2, lieu-dit « le Chêne » et section C n°435 de contenance 306 m2, lieu-dit « la Millière » pour un montant total de 200 euros.
- **VALIDE** la prise en charge financière par la commune des frais d'actes notariés.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont suffisants.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Le Maire,
Bruno PIDEIL

